Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadidiid

50687 - Il aime l'Islam mais il ne peut pas se passer de la musique

classique!

question

Je crois en Dieu et, même si je m'éloigne parfois de Lui, je reviens me soumettre à Lui. Cependant, j'écoute de la musique classique et je pense qu'elle représente la meilleure chose de ma vie ; elle ne m'excite pas, mais elle m'aide à procéder à une introspection pour connaître mes erreurs. J'ai l'impression que l'Islam est une religion arriérée quand j'entends dire qu'il interdit toute espèce de musique... Que pensez-vous de quelqu'un qui prie, jeûne et appelle les non musulmans à l'Islam, mais aussi écoute une musique débarrassée de tout aspect pervers, voire même de la voix humaine ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, votre introduction qui explique votre foi en Allah Très Haut et votre retour vers Lui après chaque éloignement. Voilà une qualité digne des gens raisonnables qui se soumettent à la grandeur de leur Maître Très Haut et Béni ; gens parfaitement conscients de leur faiblesse et de leur grand besoin de l'assistance et de la direction d'Allah Très Haut.

Deuxièmement, certaines expressions utilisées dans votre question nous ont fait de la peine car nous ne nous attendions pas à de tels propos de la part d'un croyant raisonnable comme vous.

Toutefois, quand nous méditons sur le nombre important de ceux qui détournent les gens du bon

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

chemin, ceux qui égarent les gens et propagent la corruption, nous nous rendons compte que de telles choses sont prévisibles. Mais nous pensons qu'elles ne tardent pas à s'estomper.

Parmi les éléments qui nous affligent votre écoute de la musique et votre affirmation qu'elle est la meilleure chose de votre vie et qu'elle vous aide à faire votre introspection et à corriger vos erreurs et votre accusation formuler contre l'Islam pour son interdiction de l'écoute de la musique.

Si vous aviez bien réfléchi sur le contenu de ces phrases et expressions, vous ne les auriez pas tracées de votre main et prononcées. Maintenant que vous les avez écrites et envoyées, il faut les examiner sur la base du devoir de donner le bon conseil qu'Allah Très Haut nous a prescrit et pour éviter de tomber dans la dissimulation du savoir que la loi nous interdit.

1/ Quant à la musique, elle est interdite selon notre loi religieuse. L'interdiction s'applique à l'usage de ses instruments et à son écoute. Cette interdiction est soutenue par la majorité des ulémas parmi lesquels les chefs de fils des quatre doctrines juridiques : Abou Hamifa ; Malick, Chafii et Ahmad (Puisse Allah leur accorder sa miséricorde).

Le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : Il y aura au sein de ma communauté des gens qui se permettront d'utiliser le har, la soie, le vin et la musique (rapporté par al-Boukhari, 5590) Voir aussi as-silsila as-Sahiha d'Al-Albani, 91

Cheikh al-islam Ibn Taymiyya (Puisse Allah Lui accorder sa miséricorde) a dit : Ce hadith indique l'interdiction des maazif. Or ce terme signifie linguistiquement : instruments de musique et inclut toutes sortes d'instruments Voir Madimou al-fatawa, 11/535.

Il dit encore : « Il est bien connu que les trois meilleures générations à propos desquelles le Prophète (bénédicion et salut soient sur lui) a dit : La meilleure génération est la mienne puis celle qui la suit puis celle qui suit cette dernière Il n'était pas connu non plus non au Hidjaz ni au Sham, ni au Yémen, ni en Iraq ni en Égypte ni au Khourassan un seul parmi les gens de bien et de

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

foi qui ait l'habitude d'écouter la musique créée pour remédier aux cœurs (musique spirituelle). Voilà pourquoi des imam, comme Ahmad et d'autres la réprouvèrent.

Chafii la considérait même comme une innovation des athées. Ce qui lui avait fait dire : J'ai laissé à Baghdad une chose innovée par les athées qu'ils appellent : Taghbiir et l'utilisent pour détourner les gens du Coran Voir Madjmou al-Fatawa, 10/77. Voir aussi la réponse donnée aux questions n° 5000 et 5011.

Ibn al Qayyim dit: Si l'usage de la flutte, l'instrument de musique le moins important est interdit, que dire de l'usage des instruments jugés plus importants comme la guitare, du luth et du yaraa (?). Il ne convient pas à quelqu'un qui ait flairé l'odeur de la science d'hésiter à interdire tout cela. Le moindre défaut que l'on y trouve est que c'est la marque distinctive des gens pervers, les buveurs de vin Voir Ighathat al-Lahfaan, 1/228

2. Quant à votre affirmation selon laquelle la musique et la meilleure chose de votre vie, elle suscite notre étonnement. Où en êtes vous du Coran ? Où en êtes vous du hadith du Prophète (bénédiction et salut sur lui). Comment pouvez vous préférer la parole humaine à celle d'Allah Très Haut ? Comment pensez vous que l'effets des instruments de distraction sont meilleurs pour votre âme, votre cœur et votre raison que la parole d'Allah Très Haut et celle du Prophète (bénédiction et salut sur lui).

Sachez – puisse Allah vous guider et éclairer- que le cœur du croyant ne peut pas abriter en même temps le Coran du Clément et le Coran de Satan : la musique. Vous n'avez pensé que la musique est la meilleure chose de votre vie que parce que vous avez été privé du Coran du Clément. Sachez que Satan ne vous a embelli la musique qu'après vous avoir détourné du livre d'Allah Très Haut. Vous devez-vous empresser à réparer votre cœur et à changer de comportement afin que votre cœur soit assez fort pour obéir au Clément et à Sa parole et que votre âme se soumette aux jugement du Très Haut.

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadidiid

Ibn al- Qayyim (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) a dit : Il s'agit d'affirmer que la musique interdite constitue le coran de Satan. Quand l'ennemi d'Allah veut rassembler les âmes inconscientes autour de la musique, il fait accompagner celle-ci d'éléments d'embellissement comme les mélodies impressionnantes, les instruments de divertissement, l'intervention d'une belle femme ou d'un beau garçon pour rendre son coran plus agréable et susceptible de se substituer au Coran glorieux Voir Ighathat al-Lahfaan, 1/254.

3. Quant à votre affirmation selon laquelle la musique vous aide à faire votre introspection et corriger vos erreurs, voilà ce qui étonne vraiment! Quelle introspection après avoir écrit de tels propos et de telles expressions? Aviez-vous procédé à introspection avant de dire que la musique était la meilleure chose et que l'Islam était arriéré puisqu'il l'interdit? Aviez-vous fait votre introspection de sorte à corriger vos erreurs (dues à l'écoute de la musique) à vous livrer à l'observance des prières à leurs heures, à pratiquer le jeune surérogatoire, à prier nuitamment quand les gens sont gagnés par le sommeil, à bien entretenir vos liens de parenté, à dépenser de vos biens dans le chemin d'Allah, à chercher le savoir religieux, etc. ? Nous affirmons résolument que la musique ne vous aiderait pas en cela et que ce n'est pas grâce à la musique que vous allez réalisé des acquis (spirituels).

Sachez que le fait de penser à la mort, à la tombe, à la rencontre avec Allah Très Haut et à ce qu'il a préparé pour les désobéissants, tout cela pousse le musulman à faire son examen de conscience, à mieux orienter sa vie et à la débarrasser des fautes et faux pas.

Sachez certainement que si ce que vous avez dit contenait une part de vérité, vous auriez trouvé les musiciens et leurs fans les plus heureux avec les mœurs les plus adoucies. Est-ce la réalité ?

4. Quant à l'accusation que vous avez lancée contre l'Islam en disant qu'il est arriéré puisque vous avez entendu dire qu'il interdisait la musique, c'est la partie la plus dangereuse de votre discours. Vous avez lu ce que votre Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit et appris ce que tous

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

ulémas, y compris les quatre Imam, ont dit. Aussi ne pouvez-vous qu'obéir à votre Maître Très Haut et observer l'ordre de votre Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) et vous engager dans la voie de vos prédécesseurs, hommes de bien, de science et de fidélité, les Compagnons et leurs successeurs immédiats et ceux venus après ces derniers. Comment pouvez-vous comparer le jugement d'Allah Très Haut et le votre ? Comment pouvez-vous abandonner une voie empruntée par les meilleurs hommes pour emprunter une autre qu'aucun parmi les pieuses gens n'a prise ?

Sachez que la religion d'Allah n'est pas une affaire de passion et qu'Allah Très Haut est celui qui a créé l'univers et les hommes et Il sait ce qui redresse leur vie ici bas et dans l'au-delà. C'est pourquoi il leur a adressé des prescriptions et des proscriptions de sorte à leur procurer du bien dans les deux demeures.

Troisièmement, il nous a plu d'apprendre que vous faites partie des prédicateurs de cette religion et que vous êtes parmi les prieurs jeûneurs. Mais nous ne vous voulons que du bien. Et tout conseil ou orientation que nous vous donnons s'insère dans ce cadre. Continuez donc votre pratique cultuelle et votre appel à l'Islam. Et méfiez vous de la désobéissance. Méfiez-vous de l'usage des instruments (de musique) et des paroles scabreuses qui les accompagnent. La musique fait germer l'hypocrisie dans le cœur et le rend malade. Elle ne guide vers aucun bien et ne détourne d'aucun mal. Bien au contraire, les chansons appellent à l'amour et aux rencontres interdites. Même si l'usage des instruments de musique n'était pas accompagné de paroles, il n'en rendait pas moins le cœur malade et ne le redresserait pas.

Allah Très Haut a mis à votre disposition une chose meilleure : Son livre qui incarne Sa parole. Lisez le et écoutez le lire par des lecteurs qu'Allah Très Haut a doté d'une belle voix. Vous verrez une grande différence apparaître dans votre vie et dans votre cœur par la suite.

Allah Très Haut a bien guidé des gens qui étaient auparavant des mécréants grâce à leur écoute

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

des versets du Saint Coran. Vous méritez mieux que ceux-là de jouir de la bonne guidance.

Vous pouvez écouter des chants licites qui renferment de belles paroles, de la sagesse, et des sermons. Vous pouvez écouter ce qu'Allah a créé en fait de sons émis par les oiseaux et les vagues, car ils procurent du réconfort au cœur, contrairement aux instruments dont la loi religion interdit l'usage.

Ibn al-Qayyim s'est longuement appesanti dans son ouvrage intitulé Ighattrat al-lahfaan min massaid ash-shaytan sur la musique.

Finalement, la meilleure recommandation à vous faire est de vous conseiller de craindre Allah Très Haut, de chercher le savoir dans ses bonnes sources, de vous adonner fréquemment à la lecture du Coran et à son écoute chez ceux qui savent le réciter bien et d'insister dans vos prières adressées à Allah pour qu'Il vous rende meilleur. Nous demandons à Allah de vous assister à faire du bien.

Allah est le garant de l'assistance.